

La Délégation des Barreaux de France représente les avocats français à Bruxelles (Conseil National des Barreaux, Conférence des Bâtonniers et Barreau de Paris). Elle a pour mission d'informer les avocats français sur l'actualité européenne et de leur apporter un soutien dans leurs recherches et consultations. Pour plus d'informations : www.dbfbruxelles.eu

Sommaire

BREVES DE LA SEMAINE

Agriculture

Banque

Commerce

Concurrence

Douanes

Environnement

Finances

Justice

Propriété intellectuelle

Transports

Nos manifestations

Autres manifestations

Appels d'offres

Lancement de la Présidence tchèque (1^{er} janvier 2009)

La République tchèque a pris, depuis le 1^{er} janvier 2009, la Présidence du Conseil de l'Union européenne, et ce, pour 6 mois. Le site Internet de la nouvelle Présidence peut d'ores et déjà être consulté à l'adresse suivante : <http://www.eu2009.cz/fr>. Un [Guide pratique de la Présidence tchèque](#) a été publié, et sont également consultables en ligne le [Calendrier de la Présidence tchèque](#), le [Programme complet](#) ainsi que le [Programme « Justice »](#).(HB)



Clôture de la Présidence française (31 décembre 2008)

Le 31 décembre dernier, s'est donc achevée la Présidence française du Conseil de l'Union européenne. Le bilan de cette Présidence a été salué par le Parlement européen lors de la session plénière du 16 décembre dernier. De nombreuses avancées ont notamment été réalisées en matière de justice, de liberté et de sécurité. La Délégation des Barreaux de France publiera d'ailleurs, au mois de mars 2009, un dossier spécial de l'Observateur de Bruxelles consacré à ce thème.

Toutes les informations sur notre site : www.dbfbruxelles.eu

Exportations agricoles / Restitutions et autres montants / Contrôle (17 décembre)

La Commission européenne a adopté, le 17 décembre dernier, le règlement [1279/2008/CE](#) relatif à la surveillance au moyen de contrôles physiques des exportations de produits agricoles bénéficiant d'une restitution ou d'autres montants. Ce règlement fixe certaines modalités de contrôle de la régularité des opérations donnant droit au paiement des restitutions à l'exportation et aux opérations liées aux mesures financières au titre du Fonds européen agricole de garantie et du Fonds européen agricole de développement rural. (EK)

[Haut de page](#)

PME / France / Ligne de crédit de la BEI (18 décembre)

La banque européenne d'investissement (BEI) a accordé à l'établissement public français chargé de l'appui à l'innovation et à la croissance des PME (OSEO), le 18 décembre dernier, une ligne de crédit de 160 millions d'euros pour soutenir les PME en France. Cette intervention s'inscrit dans le cadre du plan de soutien de la BEI aux PME européennes. 100 millions d'euros sont destinés au financement des investissements matériels et immatériels. 60 millions d'euros sont consacrés au financement de création de micro-entreprises de moins de 10 salariés dans les secteurs de l'industrie et des services. (RD)

[Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

Barrières non tarifaires / Commerce extérieur / Communication (16 décembre)

La Commission européenne a adopté, le 16 décembre dernier, une [communication](#) dans laquelle elle réaffirme sa volonté de maintenir une ouverture des marchés européens et de lutter contre les obstacles au commerce, notamment les barrières non tarifaires et les restrictions déguisées, pour parvenir à une ouverture accrue des marchés extérieurs. A ces fins, l'Union européenne dispose des moyens d'action suivants : les négociations commerciales bilatérales et multilatérales, les contacts bilatéraux à haut niveau et la coopération réglementaire internationale, les instruments formels axés sur des obstacles spécifiques, les partenariats pour l'accès aux marchés, et, enfin, la coopération réglementaire. (EK)

[Pour plus d'informations](#)

OMC / UE-USA / Calcul des marges de dumping / Mise en conformité (17 décembre)

Un groupe spécial de l'organe de règlement des différends de l'OMC a publié, le 17 décembre dernier, un [rapport](#) de mise en conformité, dans l'affaire [DS 294](#) opposant les Communautés européennes aux Etats-Unis, sur une méthode de calcul des marges de dumping, appelée « réduction à zéro » ou « zeroing », utilisée outre-Atlantique, qui avait été déclarée incompatible avec les règles du commerce international. (EK)

Vente des fourrures de chiens et de chats / Interdiction / Règlement / Entrée en vigueur (1^{er} janvier)

Le règlement [1523/2007/CE](#) du 11 décembre 2007 interdisant au sein de l'Union européenne les importations, les exportations et le commerce des fourrures de chiens et de chats est entré en vigueur, le 1^{er} janvier dernier. La plupart de ces produits provenaient de Chine. (RD)

[Haut de page](#)

Aides d'Etat / Transport aérien / Ryanair / Arrêt du TPI (17 décembre)*

Le Tribunal de première instance des Communautés européennes a annulé, le 17 décembre dernier, une décision de la Commission européenne déclarant illégale une partie des avantages consentis à Ryanair par la région wallonne, propriétaire de l'aéroport de Charleroi, et l'entreprise publique, concessionnaire de l'aéroport, qu'elle contrôle (*aff. T-196/04 Ryanair / Commission*). Le Tribunal considère, contrairement à la Commission, que la région wallonne et le concessionnaire de l'aéroport forment une seule et même entité agissant dans le cadre d'activités de nature économique et que, par conséquent, le principe de l'investisseur privé en économie de marché leur est applicable. (RD)

* Cette brève fera l'objet d'un développement détaillé dans le prochain *Observateur de Bruxelles*.

EDF / Abus de position dominante / Communication des griefs (29 décembre)

La Commission européenne a confirmé, le 29 décembre dernier, avoir adressé une communication des griefs au groupe Electricité de France (EDF). Le groupe est le fournisseur d'électricité le plus important en France, et un acteur majeur sur ce marché au sein de l'Union européenne. Selon la Commission, EDF pourrait avoir enfreint l'article 82 CE relatif aux abus de position dominante. Elle considère en particulier que certains contrats conclus par EDF avec des clients industriels en France seraient susceptibles de réduire la concurrence sur le marché, du fait notamment de leur nature exclusive et de leur durée, ainsi que de la part de marché concernée. La Commission rappelle que l'envoi d'une communication des griefs ne préjuge en rien de l'issue finale de la procédure. (CV)

Feu vert à l'entreprise commune Sofinco / Banco Popolare (18 décembre)

La Commission européenne a autorisé, le 18 décembre dernier, le projet de concentration par lequel les entreprises italiennes Ducato et Agos fusionnent au sein d'une nouvelle entreprise commune qui sera contrôlée conjointement par Sofinco (France) et Banco Popolare (Italie). Agos S.p.A., filiale de Sofinco S.A., entreprise française spécialisée dans le crédit à la consommation appartenant elle-même à Crédit Agricole S.A., propose des crédits à la consommation sur le marché italien. Ducato S.p.A., filiale de la banque italienne Banco Popolare Soc. Coop., est présente sur le même marché. (EK)

Feu vert à l'opération de concentration Aéroports de Paris / The Nuance Group (22 décembre)

La Commission européenne a autorisé, le 22 décembre dernier, l'opération de concentration par lequel les entreprises Aéroports de Paris (France) et The Nuance Group (Suisse) acquièrent le contrôle en commun d'une entreprise nouvellement créée (France) (cf. *L'Europe en Bref* n°507). L'entreprise commune sera active dans le commerce de détail en aéroport (mode et accessoires) dans les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly. (CV)

Feu vert à l'opération de concentration MPS / Argos Soditic (23 décembre)

La Commission européenne a autorisé, le 23 décembre dernier, le projet de concentration de l'entreprise MPS Venture (Italie) et de la société Argos Soditic (France) par lequel elles souhaitent acquérir le contrôle en commun de l'entreprise italienne Belleco, spécialisée dans les produits de soins pour les reins. MPS Venture et Argos Soditic sont des sociétés d'investissement. (RD)

[Pour plus d'informations](#)

Feu vert sous conditions à l'opération de concentration EDF S.A. / British Energy Plc (22 décembre)

La Commission européenne a autorisé, le 22 décembre dernier, le rachat de l'entreprise British Energy Plc (BE, Royaume-Uni) par l'entreprise EDF S.A. (EDF, France), par l'intermédiaire de l'entreprise créée à cet effet, Lake Acquisitions Ltd (Royaume-Uni). EDF et BE sont toutes deux actives dans le secteur de l'électricité (cf. *L'Europe en Bref* n°505). L'opération est toutefois soumise à quatre conditions, en vue d'éviter des problèmes de concurrence. EDF doit s'engager à céder sa centrale électrique de Sutton Bridge (Royaume-Uni) ainsi que celle de BE à Eggborough (Royaume-Uni); à vendre certains volumes d'électricité sur le marché de gros britannique; à céder un site susceptible de convenir à la construction d'une nouvelle centrale nucléaire en laissant à l'acquéreur le choix entre Dungeness et Heysham (Royaume-Uni); et à mettre fin à l'un des trois accords de connexion du réseau de la nouvelle entité au réseau national à Hinkley Point (Royaume-Uni). (CV)

Marché des cartes à puce / Soupçons de pratiques anticoncurrentielles / Perquisitions (7 janvier)

La Commission européenne a confirmé, le 7 janvier dernier, avoir effectué des perquisitions dans les locaux de plusieurs producteurs européens de composants pour cartes à puce, le 21 octobre 2008. Elle soupçonne ces entreprises de pratiques commerciales restrictives contraires à l'article 81 CE. Selon elle, il existe des raisons de croire que les entreprises concernées procèdent à des fixations concertées de prix, à une répartition de clients, ainsi qu'à des échanges d'informations commerciales sensibles. La Commission rappelle que ces perquisitions, qui constituent une étape préliminaire à l'ouverture d'une enquête de concurrence, ne signifient pas que les entreprises sont coupables de comportements anticoncurrentiels. (CV)

[Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

DOUANES

Protection du consommateur / Vente à distance / Arrêt de la Cour (16 décembre)*

La Cour de justice des Communautés européennes a jugé, le 16 décembre dernier, que le droit communautaire ne s'oppose pas à une réglementation nationale interdisant au fournisseur, dans le cadre

* Cette brève fera l'objet d'un développement détaillé dans le prochain *Observateur de Bruxelles*.

d'une vente transfrontalière, d'exiger un acompte ou un paiement quelconque de la part du consommateur avant l'expiration du délai de rétractation (*aff. C-205/07, Lodewijk Gysbrechts et Santurel Inter BVBA*). En revanche, il s'oppose à ce qu'un commerçant, en application de la même réglementation, ne puisse pas demander le numéro de la carte de paiement du consommateur. (RD)

[Haut de page](#)

ENVIRONNEMENT

Affaire Erika / Cour de cassation / Suite du renvoi préjudiciel (17 décembre)

La 3^{ème} chambre civile de la Cour de cassation a jugé, le 17 décembre dernier, que la commune de Mesquer devrait obtenir le paiement des dépenses de nettoyage et de dépollution de sa côte engagées à la suite du naufrage du pétrolier Erika (*aff. 04-12.315, Commune de Mesquer*). La Cour, suite à l'[arrêt](#) en interprétation de la Cour de justice des Communautés européennes du 24 juin 2008, a estimé que l'article L. 541-2 du Code de l'environnement, qui transpose la directive [75/442/CEE](#) relative aux déchets, a été violé par le groupe Total, qui devra répondre de l'indemnisation, en vertu du principe du pollueur-payeur. (RD)

REACH / Substances pré-enregistrées / ECHA (19 décembre)

L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a publié, le 19 décembre dernier, une liste de 150 000 substances pré-enregistrées par 65 000 entreprises, entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre 2008. En raison du nombre très important de demandes de pré-enregistrement introduites, l'ECHA publiera prochainement une nouvelle liste mise à jour. (EK)

[Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

FINANCES

Normes comptables de pays tiers / Publication (19 décembre)

La décision de la Commission européenne [2008/961/CE](#), du 12 décembre dernier, relative à l'utilisation, par des émetteurs de valeurs mobilières de pays tiers, des normes comptables nationales de certains pays tiers et des normes internationales d'information financière pour établir leurs états financiers consolidés (*cf. L'Europe en Bref n°509*), a été publiée, le 19 décembre dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. (EK)

[Haut de page](#)

JUSTICE, LIBERTE ET SECURITE

Acte authentique européen / Parlement européen / Vote en session plénière (18 décembre)

Le rapport de Monsieur Manuel Medina Ortega relatif aux recommandations à la Commission européenne sur l'acte authentique européen a été voté en session plénière, le 18 décembre dernier, au Parlement européen à Strasbourg. Une [version provisoire](#) est actuellement disponible en ligne. Le Parlement européen a également publié une [Etude comparative sur les actes authentiques en Europe](#) et plus précisément concernant les Etats membres suivants : Royaume-Uni, France, Allemagne, Pologne, Roumanie, Suède. (HB)

Droit pénal / Principe « ne bis in idem » / Arrêt de la Cour (11 décembre)*

La Cour de justice des Communautés européennes a précisé, le 11 décembre dernier, la portée du principe de droit pénal « ne bis in idem » (*aff. C-297/07 Bourquain*). En l'espèce, un ressortissant allemand, Klaus Bourquain, avait été condamné à mort par contumace pour un meurtre commis dans le cadre de la guerre d'Algérie en 1961. Or, sa peine n'a jamais pu être appliquée, le condamné s'étant réfugié en RDA. Pour autant, la Cour estime qu'il ne peut pas être poursuivi une seconde fois pour les mêmes faits. (RD)

Mandat européen d'obtention de preuves / Décision-cadre / Publication (30 décembre)*

La décision-cadre [2008/978/JAI](#) du 18 décembre 2008, relative au mandat européen d'obtention de preuves visant à recueillir des objets, des documents et des données en vue de leur utilisation dans le cadre de procédures pénales, a été publiée, le 30 décembre dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. (CV)

* Cette brève fera l'objet d'un développement détaillé dans le prochain *Observateur de Bruxelles*.

Protection des données à caractère personnel / Décision-cadre / Publication (30 décembre)

La décision-cadre [2008/977/JAI](#) du 27 novembre 2008, relative à la protection des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la coopération policière et judiciaire en matière pénale, a été publiée, le 30 décembre dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. (CV)

Réseau judiciaire européen / Parlement européen / Vote en session plénière (18 décembre)

Le Parlement européen a adopté, le 18 décembre dernier, en session plénière à Strasbourg, le rapport de Madame Juknevičienė au sujet de la proposition de décision visant à renforcer le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale et notamment son ouverture aux avocats. Une [version provisoire](#) est actuellement disponible en ligne. Le texte a été adopté à une vaste majorité : 575 votes pour, 43 contre et 2 abstentions. Ce texte devrait être définitivement adopté au Conseil de l'Union européenne sous Présidence tchèque au premier trimestre 2009. (HB)

[Haut de page](#)

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Opposition à l'enregistrement de la marque « Bud » / Arrêt du TPI (16 décembre)*

Le Tribunal de première instance a jugé, le 16 décembre dernier, que l'américain Anheuser-Bosch ne pouvait pas enregistrer la marque « Bud » (aff. [T-225/06](#), *Budějovický Budvar / OHMI - Anheuser-Busch*). Il donne ainsi raison à la brasserie tchèque Budejovický Budvar qui s'opposait à cet enregistrement, dans la mesure où elle usait déjà commercialement du mot « Bud ». (RD)

[Haut de page](#)

TRANSPORTS

Bateaux de marchandises et de passagers / Libre circulation / Directive / Entrée en vigueur (1^{er} janvier)

La directive [2006/87/CE](#) établissant les prescriptions techniques des bateaux de la navigation intérieure est entrée en vigueur, le 1^{er} janvier dernier. Cette directive établit un régime unique de délivrance de certificats de sécurité européens pour ce type de bateaux. Elle vise à garantir la libre circulation des bateaux de marchandises et de passagers sur tous les fleuves en Europe. Le nouveau certificat sera aussi reconnu sur les parties du Rhin et du Danube situées en dehors du territoire de l'Union européenne. (RD)

Compagnies aériennes / Annulation de vol / Arrêt de la Cour (22 décembre)*

La Cour de justice des Communautés européennes a jugé, le 22 décembre dernier, que les transporteurs aériens seront obligés de payer une compensation aux passagers en cas d'annulation d'un vol pour des raisons techniques, sauf preuve de « circonstances exceptionnelles » (aff. [C-549/07](#), *Wallentin-Hermann*). La Cour encadre fortement la notion de « circonstances exceptionnelles » pour ne la limiter qu'aux problèmes techniques qui ne relèvent pas de l'activité normale du transporteur aérien (par exemple un vice technique de production). (RD)

[Haut de page](#)



* Cette brève fera l'objet d'un développement détaillé dans le prochain *Observateur de Bruxelles*.

Pour information : l'Université Robert Schuman de Strasbourg a créé un site consacré aux élections du Parlement européen au mois de juin prochain. <http://mcsinfo.u-strasbg.fr/europartis/>

NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS

Programme prévisionnel

Rencontres européennes :

Le vendredi 20 mars 2009 : **Le Processus décisionnel à Bruxelles**

Entretiens communautaires :

Le vendredi 3 avril 2009 : **Droit pénal européen**

Le vendredi 12 juin 2009 : **Droit européen de l'environnement**

Le vendredi 9 octobre 2009 : **Droit européen de la consommation**

Le vendredi 20 novembre 2009 : **Droit communautaire de la concurrence**

[Haut de page](#)

AUTRES MANIFESTATIONS



Les 13 et 14 mars : Rencontre franco-italienne / Venise

L'ACE se réunira à Venise les 13 et 14 mars 2009 pour célébrer la première rencontre franco-italienne pour les avocats et les opérateurs économiques travaillant dans le domaine franco-italien.

Programme en ligne

Bulletin d'inscription

[Haut de page](#)



Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir utiliser notre adresse « .eu » et non plus « .com » pour une meilleure gestion de nos e-mails.

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu.

« L'Europe *en Bref* » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité communautaire et nationale de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@anwaltverein.de) et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@cgae.es).

S'abonner à L'Observateur de Bruxelles

Pour plus d'informations sur l'actualité européenne, nous vous invitons à vous abonner à notre revue trimestrielle « L'Observateur de Bruxelles ».

(80 euros HTVA) : <http://www.dbfbruxelles.com/Publications/publications.htm>

Dernier numéro de l'Observateur de Bruxelles n°74 : contactez-nous !
Dossier spécial : Les appels d'offres juridiques en Europe

Equipe rédactionnelle :

Dominique **VOILLEMOT**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, Géraldine **CAVAILLÉ**, Avocate au Barreau de Paris, Emmanuel **KATRAKIS** et Charlotte **VARIN**, Juristes, Romain **DARRIERE**, Elève-avocat et Talita **COUMAU**, Chargée de communication.

Conception :

Valérie **HAUPERT**, Secrétaire.

Les appels d'offres

Supplément de L'Europe en Bref n°510

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

Votre inscription gratuite vous permettra de consulter ces futurs appels d'offres avant leur publication.

Aucune information dans ce numéro

[Haut de page](#)

L'Observateur de Bruxelles

N° 74

LA REVUE DE LA DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE



Editorial
Pierre Vernhes, Conseiller à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne

DOSSIER SPECIAL

LES APPELS D'OFFRES JURIDIQUES EUROPEENS

Pourquoi et comment ramédier à la faiblesse de la réponse française ?
 Le point de vue de l'IEP
 | **Marc Fritel**, Secrétaire général IEP, Avocat au Barreau de Paris
 | **Maudie Valée Bouillot**, Déléguée IEP, Avocate aux Barreaux de Montréal et de Paris

Professeurs juridiques et mise en oeuvre de la coopération européenne
 La possibilité des marchés de services juridiques avec la Commission européenne

| **Dante Sakof**, Chef d'unité, Direction générale AIDOC, Commission européenne

Comment accéder aux chances de remporter un appel d'offres ?
 Jean-Paul Martin, Consultant, ancien conseiller expertise privée et soutien aux entreprises, IEP France Coopération Internationale

Opérer en consortium : pourquoi et comment ?
 | **Charles-Henry Chénut**, Avocat au Barreau de Paris, Maître de conférence à l'IEP de Paris, Conseiller du commerce extérieur de la France

POINTS SUR...

La mise en oeuvre en droit communautaire d'une résolution du Conseil de sécurité doit respecter les exigences de la Communauté de droit
 | **Stéphane de La Rosa**, Maître de Conférences à l'Université de Paris XII (Val de Marne)

Le droit européen des contrats : les premières étapes d'une harmonisation
 | **Martina Barcardi**, Avocat aux Barreaux de Paris et de Rome

L'ACTUALITE DU DROIT COMMUNAUTAIRE



TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS EUROPEENNES - OCTOBRE 2008 - WWW.DBFBRUXELLES.EU

Journal de droit Européen

- ▶ pour votre pratique quotidienne
- ▶ dans toutes les branches du droit

Paul NIHOUL, rédacteur en chef

L'outil incontournable

Chaque mois le journal de droit européen vous offre :

- ▶ un contenu accessible en un coup d'oeil pour une utilisation ciblée
- ▶ une étude de qualité concernant les grandes matières communautaires
- ▶ des commentaires pratiques sur l'actualité législative et jurisprudentielle
- ▶ des chroniques éclairantes, nombreuses et systématiques
- ▶ la jurisprudence essentielle
- ▶ l'annonce des événements clés de la vie européenne : colloques, conférences, publications, communiqués
- ▶ un graphisme moderne pour une consultation rapide et agréable



Abonnement 2008 : 148,00 euros
 Mensuel (excepté juillet et août)
 330 pages par an
 ISBN 978-2-8044-2855-6

Demandez un exemplaire gratuit de la revue.

Rédacteur en chef : P. NIHOUL
 Secrétaire général : O. DE SCHUTTER
 Secrétaires de la rédaction : L. DEFALQUE, S. MAHIEU, B. RAEVENS et A.-CL. SIMON
 Secrétaires adjoints : J. DE BEYS, L. CULOT, N. HACHEZ, V. VAN DEN ACKER et Chr. VERDURE
 Comité : P. DELSAUX, C. FLAËSCH-MOUGIN, L. GORMLEY, Chr. KADDOUS, G. de KERCHOVE, Ph. LAMBRECHT, K. LENAERTS, Ph. MARCHANDISE, Fr. PUEL, Chr. SCHURMANS, Fr. TULKENS et S. van DROOGHENBROECK



Rue des Minimes 39 | 1000 Bruxelles
 ☎ + 32-(0)2-548 07 11 | ✉ + 32-(0)10-48 26 19
 🌐 + 32-(0)10-48 27 50 | www.larcier.com

BULLETIN D'ABONNEMENT

« *L'Observateur de Bruxelles* », revue trimestrielle de droit communautaire, sur abonnement.

« *L'Europe en Bref* », l'actualité communautaire résumée chaque semaine. **A recevoir gratuitement par email.** (A découvrir sur notre site Internet : www.dbfbruxelles.eu)

OUI, je désire m'abonner et recevoir « *L'Observateur de Bruxelles* » pendant 1 an, au prix de 80 euros HT, à l'adresse postale suivante :

OUI, je désire recevoir gratuitement « *L'Europe en Bref* » chaque vendredi à l'adresse électronique suivante :

Me, M., Mme, Mlle :
 Société / Cabinet :
 Rue :
 Code postal : Ville :
 Téléphone : Télécopie :
 EMAIL :

<input type="checkbox"/> Je suis assujetti à la TVA intra-communautaire : - en tant que personne physique : N° TVA – FR <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - en tant que personne morale : N° TVA – FR <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>➤ <u>80 euros hors TVA*</u></p>
<input type="checkbox"/> Je suis non assujetti à la TVA	<p>➤ <u>96,80 euros TVA comprise*</u></p>

* Merci d'adresser vos paiements par **virement bancaire** à l'ordre de : « La Délégation des Barreaux de France » en indiquant la **référence « Abonnement OBS »** et votre numéro de facture.

France : Banque BNP Paribas – Agence Place Dauphine

N° de compte : 30004 01960 000 100 189 65-55

Belgique : Banque KBC – SCHUMAN

N° de compte : 733-0319159-59 (BIC : KRED BEBB - IBAN : BE84 7330 3191 5959)